

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**16 AVRIL 2019**

**N° 30**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## **S** **MMMAIRE**

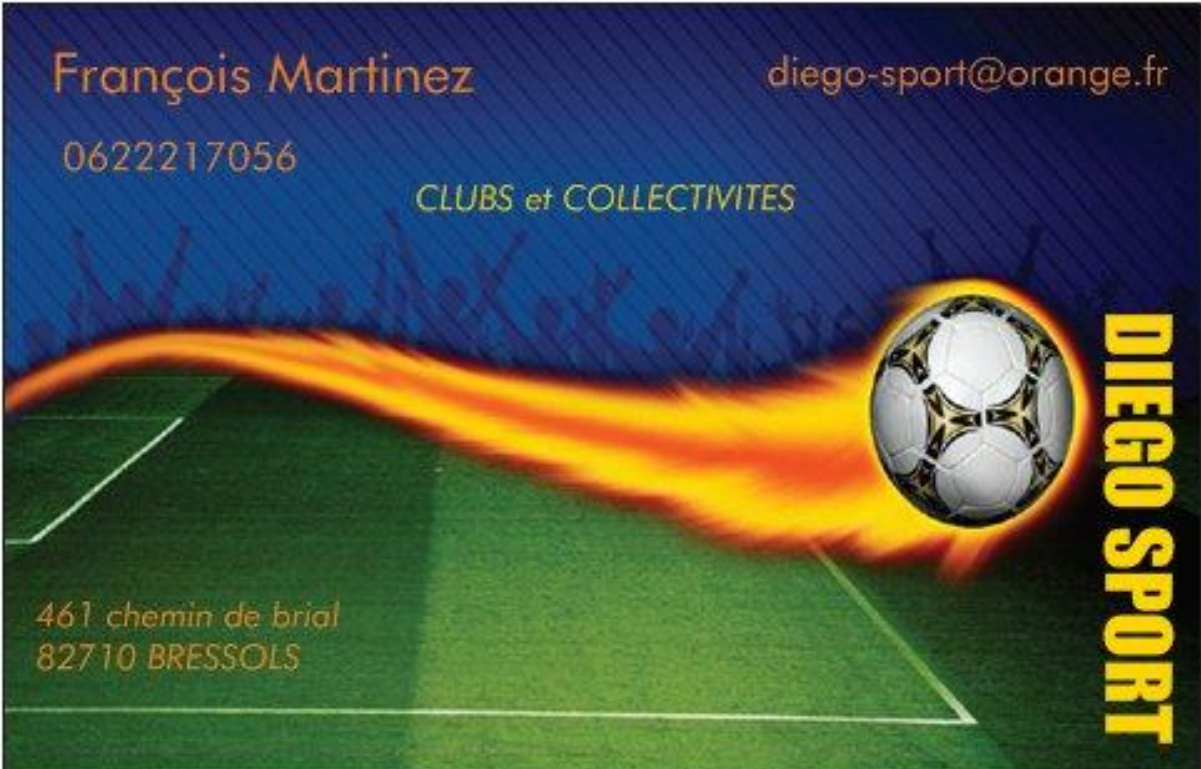
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 15,
- Sportivité semaine 15,
- Sanctions,
- Information terrain (rappel),
- Arbitrage,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 17 à 19,
- Sportivité 2017-2018.



## SAISON 2018 - 2019

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 Avril 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, MARTINEZ José, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

**Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

#### ⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée)**, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. **Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### ③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

#### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

### ⑨ SANCTIONS

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

##### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

***En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.***

### ① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### ① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

### **① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

### **① ③ ARRETES MUNICIPAUX**

#### **ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

### **① ④ REPORT DES RENCONTRES**

#### **ART 9-B-1 :** Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

### **① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS**

**ART 11-B-2 :** Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## **INFORMATIONS LICENCES**

**VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.**

### **PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**



### **MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :**

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

# RAPPEL

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES**



## **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**ALTRAN FOOT** : à partir du 29/01 (1 joueur),



## **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



## **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

**ALTRAN FOOT** : à partir du 04/12 (1 joueur),

**USEMA COLOMIERS** : à partir du 30/10 (2 joueurs),

**FC FONBO** : à partir du 15/01 (1 joueur),

**AGATE FC** : à partir du 20/11 (1 joueur),

**LES FOOT FURIEUX**: à partir du 06/11 (2 joueurs),

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 30/10 (4 joueurs),

**AS MATRA** : à partir du 20/11 (1 joueur),

**SB SPORT** : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

**SHAKHTAR TOLOSA**: à partir du 04/12 (2 joueurs).



## **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



## **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**FONBO FC** : à partir du 15/01 (1 joueur).

# RESULTATS

## SEMAINE 15 DU 08/04 /19 AU 12/04/19

### *Division : Excellence – Journée 15 retour*

ATHLETICO TOLOSA B	2	-	0	PASPORT	
USEMA COLOMIERS	<b>Remis</b>			MECAPROTEC FC	
ASEAT	3	-	0	LES FOOT FURIEUX	
SHADOCKS SEILH	3	-	1	AJ SAINT EXUPERY	

**Exempt:** FC POTO

### *Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour*

AS ST LOUP CAMMAS	0	-	0	ALTRAN FOOT	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	5	O. TOULOUSE	
SHAKHTAR TOLOSA	3	-	0	FA ROQUES	<b>F</b>
FONBO FC	<b>Remis</b>			ASC CNES	

**Exempt:** MISTRAL P.L.

### *Division : Honneur – Journée 15 retour*

DYNAMO FC	<b>Remis</b>			AS MATRA	
FORZA VIOLA FC	3	-	0	LES VIEIL. CANAILLES	<b>F</b>
SB SPORT FC	4	-	10	TOULOUSE SA	
NEW TEAM	0	-	0	ASCA	

**Exempt:** IO TEAM

### *Division : Promotion Honneur – Journée 15 retour*

US AERO FOOT	3	-	0	CPAM	
O. MECAHERS	0	-	6	ATHLETICO TOLOSA C	
AGATE FC	3	-	0	US CAF	<b>F</b>
SOPRA STERIA FOOT	2	-	1	TOLOSA FOOT SYSTEM	
AC2L	0	-	3	AS DRT	<b>F</b>

### *Coupe de Printemps : 1/4 de finale*

USEMA COLOMIERS	6	-	1	AS MATRA	
-----------------	---	---	---	----------	--

### *Match de Sélection*

SELECTION HAUTE-GARONNE	2	-	1	US RAMONVILLE	
-------------------------	---	---	---	---------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : O. MECAHERS.**



# SPORTIVITE SEMAINE 15

**UNE** sortie temporaire, **DIX** avertissements et **UNE** exclusion (2 avertissements) pour **11** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

### Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / PASPORT du 05/04/19 – Excellence – Journée 15 retour :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/02/2019 (**ART 32 – §B – f**),

DENAX Vincent, licence n°660496, (ATHLETICO TOLOSA B)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/04/2019.

Pour "*ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/03/2019 (**ART 32 – §B – f**),

BEC Alexandre, licence n°695623, (PASPORT)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/04/2019.

### Rencontre SHADOCKS SEILH / AJ SAINT EXUPERY du 12/04/19 – Excellence – Journée 15 retour :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),

KAMSEU MONGO Rudy, licence n°55620312, (LES SHADOCKS DE SEILH)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/04/2019.

### Rencontre ASEAT / FOOT FURIEUX du 12/04/19 – Excellence – Journée 15 retour :

Pour "*TACLE IRREGULIER*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),

LABOURDETTE Ioan, licence n°171631, (FOOT FURIEUX)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/04/2019.

### Rencontre AS SAINT LOUP CAMMAS / ALTRAN FOOT du 11/04/19 – Promotion Excellence – Journée 15 retour :

Pour "*TACLE IRREGULIER*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2018 (**ART 32 – §B – f**),

BENEJAM Lionel, licence n°656624, (AS SAINT LOUP CAMMAS)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/04/2019.**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* "

- **AVERTISSEMENT –**, puis

Pour " *PROPOS INCORRECTS ENVERS L'ADVERSAIRE* "

- **2<sup>ème</sup> AVERTISSEMENT –**

**Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre**

Ce qui entraîne

- **EXCLUSION –**

NAFFRE David, licence n°670439 (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

## INFORMATION TERRAIN (RAPPEL)

**Les vestiaires du Stadium étant momentanément privés d'eau, les joueurs et arbitres utilisant ces installations doivent aller se changer à Daniel Faucher, s'ils veulent bénéficier de la douche.**

**Il y a un portail dans le grillage de séparation qui permet la communication entre les deux complexes sportifs.**

## ARBITRAGE

La commission compte depuis la semaine dernière deux nouveaux arbitres, représentant ALTRAN FOOT : Paulidor KOPGANG et Mikael RAHBANI. Félicitations à vous et bienvenue parmi nous.

## RECTIFICATIF CALENDRIER

### SEMAINE 17 DU 23/04/19 AU 26/04/19

*Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)*

SB SPORT FC

ASCA

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



**Terrain stabilisé de La ramée:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

**SEMAINE 17 DU 23/04/2019 AU 26/04/2019**

**RATTRAPAGE**

***Coupe Occitane : 1/2 finale***

O. TOULOUSE                      ALTRAN FOOT                      Lardenne Synthé                      Me 24/04 19h45

***Division : Excellence – Journée 8 aller (du 18/12/18)***

ASEAT                      ATHLETICO TOLOSA B                      R. Barran                      Ve 26/04 19h45

***Division : Excellence – Journée 10 retour (du 31/01/19)***

PASPORT                      FC POTO                      Stadium Taton Synthé                      Je 25/04 20h00

***Division : Excellence – Journée 15 retour (du 10/04/19)***

USEMA COLOMIERS                      MECAPROTEC FC                      Capitany Synthé                      Me 24/04 20h00

***Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 30/01/19)***

AS ST LOUP CAMMAS                      ASC CNES                      St Loup Cammas                      Je 25/04 20h15

***Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 29/01/19)***

SHAKHTAR TOLOSA                      FONBO FC                      Sordelo Hb                      Je 25/04 19h45

***Division : Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)***

LES VIEIL. CANAILLES                      IO TEAM                      La Ramée Synthé                      Ma 23/04 19h45

***Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)***

**SB SPORT FC                      ASCA                      R. Barran                      Ma 23/04 19h45**

***Division : Honneur – Journée 15 retour (du 10/04/19)***

DYNAMO FC                      AS MATRA                      Sordelo Hb                      Me 24/04 19h45

**SEMAINE 18 DU 29/04/2019 AU 03/05/2019**

**TREVE**

**SEMAINE 19 DU 06/05/2019 AU 10/05/2019**

***Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/2 finale***

MECAPROTEC FC                      AS ST LOUP CAMMAS                      Muret Auriol                      Lu 06/05 20h00

AGATE FC                      SHADOCKS SEILH                      Stadium Taton Synthé                      Je 09/05 20h00

***Coupe de Printemps : 1/2 finale***

TOULOUSE SA                      USEMA COLOMIERS                      La Ramée Synthé                      Ve 10/05 19h45

ATHLETICO TOLOSA A                      CPAM                      Stadium Taton Synthé                      Lu 06/05 20h00

**RATTRAPAGE**

***Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour (du 09/04/19)***

FONBO FC                      ASC CNES                      R. Barran                      Ma 07/05 19h45

# SPORTIVITE 2017-2018

SOPRA-STERIA FOOT, vainqueur du Challenge de la Sportivité 2017-2018.

